

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, S. CHAPUIS, I. CHARRY, D. CLAVEL, O. FELTIN, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, C. LAMBERT, N. LAVIER, M. MONGET, D. LEBLANC, J-Y. RAQUIN, M. VEAULIN

Absents excusés : S. BIGUEUR (pouvoir à M. VEAULIN), P. FERREIRA (pouvoir à S. CHAPUIS), V. MIGUEL (pouvoir à N. LAVIER), L. POMMIER (pouvoir à I. CHARRY)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 5 JANVIER 2015

Néant.

FINANCES ET GESTION

Recensement

Avancé d'ores et déjà à 90 %, il sera achevé avant l'échéance du 15 février.

Taxe de séjour

En raison des règles fixées par la loi de finances pour 2015 du 29 décembre 2014, la délibération précédente est complétée comme suit, à l'unanimité du conseil municipal :

- ne sont redevables de la taxe de séjour que les personnes de 18 ans et plus
- pour les chambres d'hôtes, la taxe est fixée à 0,75 € par jour et par personne majeure au lieu de 0,80 €

Location de la salle des Perrelles

En fonction de travaux d'entretien et de remise en état récurrents, ainsi que d'un manque de respect des installations par certains usagers, le conseil décide de porter de 200 à 250 € le tarif de location de la salle des Perrelles, ainsi que la mise en place d'une caution de 1.000 euros par chèque. Votes pour : 15. Abstentions : 4.

SPA Chagny

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune à la convention de fourrière pour l'année 2015 sur la base contributive de 0,40 € par habitant. L'attention de l'association sera attirée sur le soin à apporter à la recherche des propriétaires d'animaux égarés mais correctement identifiés au répertoire national.

URBANISME ET TRAVAUX

P.L.U.

La réunion du 22 janvier a permis de préciser différents points du règlement en vue d'une plus grande clarté et simplicité d'application (pente, nature et couleur de toiture, distances aux limites de terrain, possibilités d'activité commerciale, parois extérieures en zones d'activités, largeur de voies, hauteur des constructions, ...). Le document finalisé sera présenté, avec le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) lors de la réunion publique qui se tiendra le 11 mars 2015 à 19h00 en salle Alain Carillon.

Le maire soumet au vote du conseil la décision de vente par la commune de 5 terrains constructibles situés dans les secteurs Pâtre, Plain des Bois et Galoupière. Votes pour la vente : 16. Abstentions : 3.

Le conseil accepte à l'unanimité de valider dans un premier temps uniquement la tranche ferme de la mission d'assistance à maître d'ouvrage de l'OPAC 71 pour la maison de santé pour un montant total de 14.550 € H.T. selon détail hors taxes ci-dessous :

- | | |
|---|---------|
| - montage et programmation : | 4.950 € |
| - conception : | 5.400 € |
| - choix d'assurance dommages-ouvrage : | 700 € |
| - assistance au choix des entreprises : | 2.500 € |

Une première réunion de travail avec l'OPAC a eu lieu le 30 janvier. L'OPAC était représentée par MM. Gabriel SELAM, Edouard CORBET, Victor DACRUZ et Mme Fanny ROCHE-GAILLON. La commune leur a remis les comptes-rendus des réunions préparatoires avec la DRI, ERDF et le SYDESL ainsi que le compte d'exploitation prévisionnel de la maison de santé déjà présenté au Département et à l'Agence Régionale de Santé.

Lors de la prochaine réunion du 6 mars à 14h30 en mairie, l'OPAC présentera le chiffrage de l'aménagement de la première tranche de la zone d'activités des Plantes, qui permettra de fixer le prix de vente des lots, ainsi qu'une première approche financière pour la maison de santé. La demande de financement d'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été reportée en 2016 car impossible à faire pour le 15 février 2015, l'Etat exigeant les devis des entreprises.

Assainissement

La visite de terrain du samedi 17 janvier a permis de lister les travaux à réaliser sur le réseau communal d'eaux pluviales (curages, pose ou remplacement de canalisations, rétentions en amont des zones habitées). Tous ces ouvrages sont en cours de chiffrage préalable avant arbitrage budgétaire.

Electricité

La réunion avec le SYDESL du 13 janvier a été mise à profit pour faire le point sur les travaux à faire en 2015. Un renforcement de ligne électrique sera réalisé à partir du poste des Baraques (au confluent de la Grande Rue et de la route de Verdun) en direction de la maison forestière.

Les 41 dernières lampes à vapeur de mercure de 125 W seront remplacées dans l'année par des lampes au sodium haute pression de 70 W, plus performantes et conformes aux normes environnementales.

La commune a confirmé l'abandon du projet d'enterrement des réseaux dans la Grande Rue, désormais bien trop onéreux dans un contexte de quasi-disparition des aides publiques.

Téléphone

La cabine téléphonique située devant l'agence postale a été enlevée. La cabine de la rue du 6 septembre, à l'angle de la rue des Perrelles, est conservée.

Voirie

La décision du conseiller général Jean-Paul DICONNE relativement à l'aide départementale sollicitée par la commune pour le revêtement en béton bitumineux de la Grande Rue dans le cadre du PIIC sera connue lors de la réunion cantonale du 17 février à 20h00 en mairie d'Allerey-sur-Saône.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Restaurant scolaire

La visite à Manziat dans l'Ain des installations de l'entreprise RPC par Odile FELTIN et Jean-Frédéric GARNIER accompagnés d'Anne-Marie SAUVAGEOT et Damien BAUTHENEY a donné toute garantie quant au sérieux du fournisseur de repas choisi par la commune.

Collège de Chagny

Isabelle CHARRY a représenté la commune lors de la réunion du SIVOS du 15 janvier. Le SIVOS, quasiment désendetté, est au service des 764 élèves du collège, qui affiche une réussite de plus de 90 % au brevet des collèges.

Bulletin

Le bulletin d'information, amélioré dans sa présentation par le recours à un imprimeur, a donné une nouvelle fois toute satisfaction par son contenu. Pour la prochaine édition, Jean-Frédéric GARNIER prévoit de présenter les agriculteurs de la commune ainsi que la coopérative Beaune-Verdun.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Intempéries

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par les pouvoirs publics au bénéfice de la commune pour les journées des 4 et 5 novembre 2014, pour lesquelles une quarantaine de dossiers de dégâts des eaux a été déposée par des habitants, dont une dizaine portant sur des dommages importants.